



REGLEMENT INTERIEUR DES PATIENTS

EMPLOI DU TEMPS

7H30 à 8H00 : Petit déjeuner en chambre.

8H00 à 12H00 : Visite médicale, soins, activités physiques ou éducatives.

12H00 : Déjeuner.

13H00 à 14H00 : Cure de repos en chambre facultative. Merci de respecter le calme nécessaire au repos de chacun.

14H00 à 18H45: Consultations, activités physiques ou éducatives.

18H45 : Dîner.

22H30 : Retour dans sa chambre, respect du silence.

Les soins sont assurés en continu.

VISITES ET SORTIES :

Visites : En semaine : Les visites sont autorisées de 13H30 à 18H30.

Les week-ends et jours fériés : Les visites sont autorisées de 08H30 à 11H45 et de 13H30 à 18H30.

Sorties : Les sorties n'étant pas autorisées, en cas de sortie exceptionnelle d'un patient, il décharge de fait l'Etablissement de toute responsabilité.

SERVICE MEDICAL :

Les patients sont pris en charge par les médecins de l'Etablissement qui établissent leur projet thérapeutique.

Ils sont examinés régulièrement et chaque fois que leur état le nécessite.

Médicaments

Il est interdit d'administrer ou de procurer aux malades des médicaments non prescrits par les praticiens de la Clinique.

Les médicaments prescrits par les médecins extérieurs à la Clinique doivent être remis à l'infirmier du service lors de l'admission.

DUREE DU SEJOUR :

Elle est fixée par la prise en charge, mais peut être écourtée ou prolongée sur avis médical et administratif. Dans le cas d'une prolongation, l'accord du médecin conseil n'est plus requis sauf pour les patients qui dépendent des caisses diverses. Tout départ anticipé doit être motivé.

La Direction se réserve le droit d'interrompre le séjour en cas de non respect de ce règlement, après avis médical.

A sa sortie, le patient est reçu par le Surveillant Administratif. Il est invité à faire toutes remarques ou suggestions au moyen d'un questionnaire joint au livret d'accueil, ceci afin de permettre l'amélioration continue des conditions de séjour et de soins dans l'Etablissement.

CURE DE REPOS :

Une cure de repos est conseillée de 13h00 à 14h00. Merci de respecter le calme nécessaire pendant cette plage horaire.

EFFETS PERSONNELS :

Les appareils de musique de petite taille sont autorisés dans les chambres à condition de ne pas gêner le voisinage par leur intensité et que leur fonctionnement soit limité à des heures raisonnables d'écoute. Seuls les ordinateurs "portables" sont autorisés. Les téléviseurs personnels sont interdits, ainsi que tout autre appareil électrique (à l'exception du sèche-cheveux et du rasoir). Ces restrictions nous sont imposées par des exigences de sécurité et de respect des autres patients.

Les postes radio et les ordinateurs portables seront utilisés sous votre entière responsabilité.

Il est recommandé de ne pas laisser de téléphone portable, ordinateur portable, tablette..., à la portée de tous, sauf à en rester seul responsable en cas de perte, de prêt ou de vol. Dans les chambres, nous vous recommandons également de ne pas laisser vos : téléphone portable, ordinateur portable, tablette et objets de valeurs..., l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de prêt ou de vol. Pour les petits objets de valeurs, utilisez le coffre mis à votre disposition dans votre chambre. Attention les objets volumineux ne rentreront pas dans le coffre.

TELEPHONE – TELEVISION :

Téléphone : s'adresser au bureau d'accueil pour la mise en service. Il est conseillé d'utiliser le téléphone à des heures convenables. Il est interdit de se faire appeler après 22 heures.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les repos, les consultations, les conférences et les repas.

Afin de préserver le droit à la confidentialité, l'usage d'appareils photographiques et enregistreurs de toute nature est totalement interdit dans l'établissement.

Télévision : seuls les téléviseurs de l'Etablissement peuvent être utilisés. Ils peuvent être mis en service à la demande, en s'adressant au bureau d'accueil.

BLANCHISSAGE – REPASSAGE :

Il est interdit de laver du linge dans les lavabos, douches et baignoires. Un service buanderie-lingerie payant est à la disposition des patients. Le linge doit être « marqué ». L'étendage du linge aux fenêtres est interdit.

HYGIENE – PROPRETE DES LOCAUX :

Il convient d'éviter tout désordre et toute accumulation d'objets dans les chambres afin d'en faciliter le nettoyage par le personnel de service.

Il est demandé de respecter la propreté des sanitaires et de fermer fenêtres, lumières et télévision avant de sortir de la chambre.

Accès bassin de balnéothérapie : l'accès au bassin de balnéothérapie est régi par un règlement intérieur disponible à l'accueil de la balnéothérapie et affiché dans les locaux.

Des soins approfondis d'hygiène corporelle sont indispensables :

- Avant et après les séances de Balnéothérapie (douche savonnée).
- Lavage des mains avant chaque repas.

Il est interdit de :

- Jeter quoi que ce soit dans les WC ou par la fenêtre. Des poubelles sont en place à chaque étage et dans les chambres à cet effet.
- Conserver de la nourriture dans la chambre ou dans son réfrigérateur (autre que les collations d'ordre médicale ou diététique).
- Apporter de l'extérieur de la nourriture.
- Comme dans tous les établissements de santé les fleurs coupées ou les plantes ne sont pas recommandées.

VALEURS – MATERIEL – MOBILIER : (RESPONSABILITES) :

L'Etablissement n'est responsable que des espèces déposées contre reçu. Chaque patient est responsable du matériel et du linge mis à disposition.

Utiliser le matériel mis à disposition dans les règles normales de fonctionnement. En cas de mauvais fonctionnement, ne pas insister et aviser l'accueil ou l'infirmière de service.

La Clinique n'est pas responsable en cas de vols, de perte ou détérioration des valeurs, bijoux ou affaires personnelles (téléphones portables, ordinateurs...) dans l'enceinte de l'établissement.

ACTIVITES :

Une bibliothèque permet le prêt de livres et de jeux de salle. Ils sont sous votre responsabilité pendant l'utilisation.

Votre participation à toutes les activités prescrites par les médecins est obligatoire sauf contre-indication médicale.

L'accès au parc du Château est autorisé sous réserve de se faire accompagner au minimum d'un proche ou d'un autre patient ou de se munir d'un téléphone portable après y avoir préalablement enregistré le numéro d'appel du service médical de l'Etablissement (04.42.95.75.08).

Attention : l'accès au Parc est interdit par temps de grand vent.

VIE COLLECTIVE :

- Les patients doivent s'informer des horaires et les respecter (visites médicales, repas, consultations etc...)
- Il est formellement interdit de fumer dans votre chambre et dans tous les locaux de l'Etablissement.
- Sont rigoureusement interdits et peuvent constituer une cause d'exclusion :
 - L'introduction, la détention, l'échange ou la consommation dans l'enceinte de l'établissement de produits dangereux, toxiques ou illicites et notamment les drogues et les alcools ;
 - l'introduction d'une arme de quelque nature que ce soit ;
 - l'introduction ou la garde d'animaux dans l'enceinte de l'établissement ;
 - de faire du commerce ou du troc dans l'enceinte de l'établissement ;
 - d'organiser des réunions ou des fêtes.
- Sur la demande médicale ou de la direction, l'inventaire des affaires personnelles peut être réalisé à tout moment par deux membres du personnel de l'établissement.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans tout l'Etablissement. Les relations humaines doivent rester courtoises et les patients respecteront les bonnes mœurs et adopteront un comportement correct en toutes situations. Les visites d'une chambre à l'autre, en journée, sont autorisées dans le strict respect des bonnes mœurs et d'un comportement correct. Tout débordement sera sanctionné. **Dans tous les cas les visites d'une chambre à l'autre sont interdites à partir de 19h00.** Un manquement à l'une de ces consignes sera sanctionné par un renvoi.
- Toutes les opinions doivent être respectées. Toute propagande pouvant troubler la bonne entente est interdite.
- Dégradations : La Direction se réserve le droit de demander réparation des dégradations commises.
- La direction exige de son personnel discrétion et courtoisie. En retour, elle vous demande de vous conformer à ce règlement car une discipline librement consentie paraît plus légère.

SECURITE :

Incendie : Les patients doivent se conformer aux prescriptions et aux consignes de sécurité incendie affichées dans l'Etablissement et participer aux exercices périodiques obligatoires.

L'utilisation de produits inflammables quels qu'ils soient (bougies, encens...) est strictement interdite dans l'Etablissement.

Eau chaude sanitaire : L'eau chaude de l'Etablissement, régulièrement traitée contre les risques « Légionnelles » et de corrosion, est impropre à la consommation.

PARKING :

Il est possible de garer son véhicule dans le parking gratuit de l'établissement, ce dernier est clôturé, fermé mais non gardé. Une caution vous sera demandée en échange du badge d'accès. Voir les modalités auprès de l'accueil. Nous vous demandons de ne pas laisser d'objet de valeur à l'intérieur de votre véhicule. Les voitures en stationnement sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Toute transgression nuisible à la sécurité de l'établissement et de ses patients pourra entraîner le renvoi immédiat par la Direction

Nous vous souhaitons un agréable séjour au sein de notre établissement.